



ufap.est@gmail.com

# PA : Petit à petit...

## Doucement mais Sûrement... !

Le 5 septembre 2023

Le **CIA a**, comme prévu et comme nous vous l'indiquions lors de notre compte rendu du dernier CSA DISP, été versé sur la paie du mois d'août 2023.

### Un premier bilan s'impose !

Pour rappel, nous étions intervenus auprès du Directeur Interrégional lors du CSA DISP du 05 juillet dernier. Lors de cette instance, nous lui avons fait part de nos observations sur cette prime et avons dénoncé les iniquités et le manque de reconnaissance ressentis par les agents lors de l'attribution de cette dernière.

L'**UFAP UNSa Justice Grand-Est** avait alors réitéré en instance qu'une attention toute particulière serait portée sur ce sujet, car bien trop souvent les PA sont les grands oubliés de notre administration !

Nous avons alors obtenu une réponse très claire sur les modalités d'octroi de ce complément fait aux agents et avons informé les Personnels Administratifs sur ce sujet par le biais d'un communiqué syndical... (cf. tract « PA : communication et information aux agents »).

### Un bilan mitigé...

Alors que dans certaines structures le **professionnalisme des agents a ENFIN été reconnu et valorisé par l'octroi d'un forfait en adéquation avec l'investissement des PA**, il existe encore, malheureusement, des établissements où cela n'est pas le cas !

Pire..., **certains agents ont vu leurs primes baisser !** Parfois avec **des montants 2 fois moins élevés que l'année précédente**, sans que cela ne leur soit expliqué !!!

D'ailleurs, comment cela aurait-il pu être le cas ? Quand on sait que **plusieurs établissements**, à l'heure où nous écrivons, **n'ont pas notifié la décision d'attribution** à leurs agents, et ce **malgré les consignes et rappels faits par la Direction Interrégionale en ce sens, afin d'informer TOUS les agents.**

Une partie des agents qui ont été notifiés l'ont été après versement de la paie ou le jour J du versement... !  
**Ce n'est ni conforme, ni acceptable ! Les notifications doivent être faites en amont !!!**

Le respect de la temporalité, de l'ordre des actes aurait permis d'éviter les incompréhensions, les sentiments d'injustice, les déceptions ... et permettrait aussi des échanges préalables constructifs et privilégiés entre les agents et leur direction... !

Pour ce qui est du « management », il aurait pu s'en trouver renforcé... malheureusement, à certains endroits, c'est encore un acte manqué !

**Au-delà des montants alloués** (qui peuvent parfois s'expliquer à condition que l'on s'en donne la peine), **les agents attendent des gestes forts de soutien et de considération... de reconnaissance !**

L'**UFAP UNSa Justice** renouvelle tout son soutien à l'ensemble des Personnels !

Pour l'**UFAP UNSa Justice Grand-Est**,  
La représentante des PA - Julie ARIBI

